

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

Jeudi 09 JUILLET 2015

Réf 04/2015

Présents:

Mr GESLIN, Mme LEBRE, Mr MASSON, Mr CHAREYRE, Mr VICO, Mme BEDOT, Mr RICARD, Mr MOUCADEL, Mr MOUNIER, Mr VILLERMY, Mr SEISSON, Mme RAVEZ, Mr FREZE, Mr BESSON, Mr CATHALA.

Excusés:

Mr BONNAUD, Mr CHERUBINI, Mr FUSAT, Mme LICARI, Mr MONTAGNIER, Mr HUGUES, Mr DERVIEUX, Mr DURAND, Mr THIEULOY, Mr PECOUT, Mr MOUCADEL, Mr ROSSI, Mme ROUX.

Procurations :

Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT,
Mme ROUX donne pouvoir à Mr FREZE,
Mr PECOUT donne pouvoir à Mr VICO.

Absents : Néant

Début de la séance à 17h30

Décision modificative n°1 – Budget principal

Le Rapporteur informe l'Assemblée, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, que les frais d'études imputés en investissement suivis de travaux doivent être virés à la subdivision du compte de travaux en cours. Il convient d'ouvrir les crédits pour effectuer ces virements de frais d'études au compte d'immobilisations correspondant.

Sont concernés :

- les frais d'études imputés en investissement suivis de travaux à virer au compte de travaux en cours ou d'immobilisations corporelles :

Mission de Maitrise d'œuvre pour : Réhabilitation partielle du Vigueirat et du canal de la Vallée des Baux, programme réparations dégâts intempéries septembre 2010 : 27 191.87 €.

La décision modificative suivante est présentée au Comité Syndical :

Recettes d'investissement :

2031 Mission de Maitrise d'œuvre pour : Réhabilitation partielle du Vigueirat et du canal de la Vallée des Baux, Programme réparations dégâts intempéries septembre 2010 + 27 191.87 €

Dépenses d'investissement :

2313 Réhabilitation partielle du Vigueirat et du canal de la Vallée des Baux, Programme réparations dégâts intempéries septembre 2010 + 27 191.87 €

-Proposition d'approuver la décision modificative

| Pour | Contre | Abst. |
|------|--------|-------|
| 18 | 0 | 0 |

Travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille – Lancement du marché de consultation des entreprises de travaux.

Mr Barriol présente le projet d'étude finalisé par l'entreprise de maîtrise d'œuvre RX INGENIERIE concernant les travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille. A ce jour, le rapport complet d'avant-projet nous a été remis et les études-projet sont finalisées. La clôture du dossier de consultation des entreprises va donc permettre au SIVVB de lancer l'appel d'offre du marché.

Mr Barriol indique par ailleurs que le début des travaux est prévu d'ici la fin de l'année pour un achèvement estimé au printemps 2016.

- Proposition d'approuver le lancement du marché de consultation des entreprises de travaux et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires

| Pour | Contre | Abst. |
|------|--------|-------|
| 18 | 0 | 0 |

Travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et à Fontvieille – Versement de la participation des Communes concernées par les travaux.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil Régional PACA nous ont attribué respectivement une aide financière de 40% et 20% du montant total de l'opération.

Comme le prévoit l'article 10 des statuts du SIVVB, les Communes concernées par les travaux assureront la part résiduelle du montant engagé sur leur territoire.

Monsieur le Président indique par ailleurs qu'il serait préférable, du fait de la trésorerie limitée du SIVVB, de demander le versement de cette participation de 40% au Communes de Saint Etienne du Grès et de Fontvieille dès lors que le marché aura été conclu avec l'entreprise et que les montants des prestations seront connus.

- Proposition d'approuver la décision de compléter le financement par la participation des communes concernées par les travaux, tel que le prévoit l'article 10 des statuts du SIVVB,
- Proposition d'autoriser le Président à demander le versement de cette participation de 40% au Communes de Saint Etienne du Grès et de Fontvieille dès lors que le marché aura été conclu avec l'entreprise et que les montants des prestations seront connus

| Pour | Contre | Abst. |
|------|--------|-------|
| 18 | 0 | 0 |

Maitrise d'ouvrage dans le cadre du PAPI du Comtat à la Mer

Mr Barriol informe l'assemblée qu'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) est en cours d'élaboration dans le cadre du contrat de Canal du Comtat à la Mer, porté par le SICAS et le SMGAS. Il est rappelé à l'assemblée que ce programme permet de bénéficier d'un financement plafond à hauteur de 80% d'aide publique sur des projets intéressant la gestion des milieux et la protection des inondations.

Mr Barriol indique qu'il ressort de ce programme plusieurs actions où le SIVVB est identifié comme maître d'ouvrage potentiel. Il apparaissait donc logique de consulter les membres du Comité Syndical afin de se positionner pour porter la maîtrise d'ouvrage sur telle ou telle actions.

La question ayant déjà été abordée en bureau, un choix affiné est présenté au Comité Syndical, pour validation. Mr Barriol informe que les plans de financement sont donnés à titre indicatif et selon les éléments porté à notre connaissance au jour de la réunion.

Après un balayage des actions abandonnées, le Comité Syndical statue sur 2 actions laissées en suspens par le Bureau, à savoir « Etude d'identification du risque d'inondation en zone de plaine » et « Réseau de surveillance ».

Mr Masson indique que la première va de pair avec une action déjà abandonnée (« Etude d'identification du risque d'inondation dans les massifs calcaires »), il lui apparaît donc logique de ne pas y donner suite. En revanche il considère que la deuxième rentre parfaitement dans le cadre du domaine de compétence du SIVVB. Selon lui, le SIVVB se doit d'être un acteur majeur dans la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte sur l'ensemble du système Vigueirat.

Madame Ravez ajoute que le plan de financement pour cette action est d'ores et déjà complet.

Après débat, le Comité Syndical choisit de valider les actions suivantes :

| Nature de l'action | Maitrise d'ouvrage | | Coût | Plan de financement | | | | Échéance | | | Décisions |
|---|-----------------------------|--------------------|--------------|---------------------|----------|------|---------|----------|------|------|---|
| | envisagé | délégué | | Etat | Reg. | Dpt. | eau rmc | 2016 | 2017 | 2018 | |
| Réseau de surveillance | SICAS, SIVVB, SMGAS, Pays | | 80 000,00 € | 50% | 30% | | | | x | x | validé |
| Identification, délimitation des zones d'expansion de crue (zone Vigueirat, | SICAS, SIVVB, SMGAS, Pays | | 40 000,00 € | 50% | 10 à 25% | | | | x | | validé sous réserve de financement complémentaire |
| Siphon de la Chapelette | ASCO dessèchement des | SIVVB, SMGAS, Pays | 220 000,00 € | 40% | 10 à 25% | | | | x | | validé sous réserve de financement complémentaire |
| Démantèlement "vanne du Contour" | Voie navigable de France | SIVVB | 120 000,00 € | (100%) | | | | | x | x | validé sous réserve de financement |
| Station de Pompage Pont de Crau | ASCO dessèchement des | SIVVB, SMGAS, Pays | 152 000,00 € | 40% | 10 à 25% | | | x | | | validé sous réserve de financement complémentaire |
| Création d'un déversoir dans les marais du Vigueirat (ACB) | Ass. "les amis du marais du | SIVVB | 20 000,00 € | 25 à 50% | | | | x | | | validé sous réserve de financement complémentaire |
| Etude hydraulique sur le Réal de Châteaurenard | Commune, SIVVB | | 75 000,00 € | 40% | 30% | | | x | | | validé sous réserve de financement complémentaire |

Monsieur le Président indique qu'une lettre d'intention sera envoyée au porteur de la démarche afin de lui communiquer nos décisions. Il insiste sur le fait que le choix n'est pas définitif puisque d'autres maîtres d'ouvrage peuvent également être intéressés par ces actions.

Mme Ravez, Présidente du SICAS, rappelle que, si c'est le cas, les différents maîtres d'ouvrages se réuniront pour faire un choix.

Monsieur le Président conclu en rappelant que la plupart de ces projets étaient prévu de longue date, il se réjouit donc que ces derniers puissent être enfin réalisés.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 18h45

S.I.2.V.B.
Place Pierre Limberton
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
mail : si2vb@orange.fr